

REGLEMENT PARTICULIER DU 2ème RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

24 et 25 MARS 2007

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement du 11ème rallye national EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n° 54 en date du 13 Février 2007.

PROGRAMME – HORAIRES

Le 2^{ème} Rallye National V.H.C EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, est organisé en doublure du 11ème Rallye National EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

Les concurrents du rallye V.H.C. EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE partiront 5 minutes après l'heure théorique du dernier concurrent du rallye national. Le parcours sera identique à celui du 11ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les 24 et 25 Mars 2007, une épreuve automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du 11ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE dénommée :

2ème RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Philippe VANNESS

Membres : Marie-Jo MARTIN , Anne-Catherine SCHWENGER

Secrétaire : Frédérique FEBVRE

Direction de Course : Directeur de Course VHC : Bernard COUSIN

Commissaire Technique responsable : Claude CUENOT

1.2 : Eligibilité

Le 2ème RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC

Le Challenge Rétrocourse Magazine

1.4 : Vérifications

Le déroulement des vérifications administratives et techniques est identique au rallye national. Commissaire Technique : Claude CUENOT

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions

Toute personne souhaitant s'engager au 2ème RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

- doit adresser au secrétariat la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant de l'engagement, avant la date de clôture qui est fixée le Lundi 12 Mars 2007 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).
- Les droits d'engagements sont fixés à 400,00 € avec la publicité de l'organisateur et à 800,00 € sans cette publicité.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises

Conforme au règlement standard de la FFSA pour les V.H.C.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.2 : Reconnaissances

Les reconnaissances seront tolérées aux mêmes dates et horaires que pour le rallye national, avec la même réglementation.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 : Le départ

Il sera donné pour la 1^e voiture de la 1^e étape, le samedi 24 Mars 2007, du podium, 5 minutes après le 11^{ème} Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

Il en sera de même pour le départ de la 2^e étape (dans l'ordre du classement de la 1^e étape).

Le 2^{ème} RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE comporte un parcours de 395,070 kms avec 15 Epreuves Spéciales (5 différentes), d'une longueur totale de 156. 420 kms, soit 39. 60 %. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

1 ^{ère} ETAPE		2 ^{ème} ETAPE	
EPERNAY – EPERNAY 164.550 kms		EPERNAY – EPERNAY 230.520 kms	
6 Epreuves Spéciales – soit 57. 960 kms (35.25%)		9 Epreuves Spéciales – soit 98.460 kms (42. 71%)	
ES 1 - 3 et 5 Ay-Mutigny (nouvelle ES) 4. 630 kms		ES 7-10 et 13 Cormoyeux – Fleury-la-rivière 9. 600 kms	
ES 2 - 4 et 6 Chouilly-Cuis-Cramant-Avize 14. 690 kms (Nouvelle sur la fin)		ES 8-11 et 14 Venteuil-Tincourt – Reuil – Villers Sous Chatillon (Nouvelle ES) 5. 460 kms	
		ES 9-12 et 15 Bouquigny – Troissy – Nesles le Repons – Festigny – Mesnil le Hutier Leuvrigny – Le chêne la Reine 17. 760 kms	

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

9.1 : Classement Pilotes

Conforme au règlement standard de la FFSA pour les V.H.C.

9.2 : Classement Copilotes

Conforme au règlement standard de la FFSA pour les V.H.C.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés à l'arrivée sur le podium. Il n'y aura pas de prix en espèces, seul les 3 premiers concurrents classés au classement général recevront un prix en nature.